

Bonjour,

Merci pour votre sollicitation.

Je souhaite rappeler que la question palestinienne est au sein de la France Insoumise est prise à bras-le-corps et ne restera pas sans réponse avec une majorité insoumise au parlement. Nous sommes pour la reconnaissance d'un État palestinien ayant le droit à la continuité territoriale, sur la base de la solution à deux États par l'application pleine et entière des résolutions de l'ONU.

Par soucis de ne pas laisser votre sollicitation sans réponse, mais n'ayant pas d'expertise particulière sur ce sujet, je vous fais suivre une réponse construite dans le cadre de la campagne présidentielle au sein de la France Insoumise à laquelle je souscrit entièrement.

Je souhaite également rester en contact et même travailler de pair avec votre association une fois cette campagne des législatives terminée afin d'une part de porter des voix différentes au sein du parlement mais également de contribuer à la publicité de votre action. Je tiens par ailleurs à vous témoigner tout mon soutien dans votre combat.

Solidairement

Martine Boutin

1) Défendrez-vous la liberté d'expression pour les citoyens et associations solidaires du peuple palestinien, notamment le droit d'appeler au BDS (Boycott- Désinvestissement- Sanctions) et de le pratiquer ?

C'est une des conditions et une des clefs de la réussite de cette initiative que nous proposons, car seule la légitimité du nombre et de la cohésion peut avoir l'impact politique et économique à même d'aider à une solution pérenne.

Quelles que soient la nature des incitations ou des sanctions que nous déciderons de mettre en œuvre, avec les Etats de l'Organisation des Nations unies, collectives, elles seront plus puissantes.

Nous considérons que le droit inaliénable des citoyens à leur liberté d'opinion et d'expression implique l'abrogation de la circulaire du 12 février 2010, dite « Alliot Marie », qui enjoignait aux parquets d'engager des poursuites contre les personnes appelant, ou participant, en effet à des actions de « boycott » des produits déclarés israéliens et issus des colonies israéliennes en Palestine.

Nous demanderons donc au ministère de la Justice de l'abroger.

Pour résumer, la France Insoumise dit stop au massacre du peuple palestinien et présente ses 3 mesures fortes :

✓ Reconnaître l'État palestinien

✓ Sanctionner l'État israélien

✓ Abroger la circulaire Alliot-Marie (permettant de poursuivre les participants aux campagnes de Boycott des produits israéliens)

L'objectif est de mettre fin à cette situation humanitaire intolérable dont est victime le peuple palestinien, notamment la population civile.

2) Combattrez-vous toute complicité de la France (Etat et entreprises) avec la colonisation israélienne du Territoire palestinien occupé ?

Les Palestiniens considèrent les colonies israéliennes comme un crime de guerre et un obstacle majeur à la paix. Ils veulent, à juste titre, que les Israéliens se retirent de toutes les terres qu'ils occupent depuis la guerre de 1967 et qu'ils démantèlent toutes les colonies.

De son côté, l'Etat hébreu exclut un retour complet aux frontières d'avant 1967, mais se dit prêt à se retirer de certaines parties de la Cisjordanie tout en annexant les plus grands blocs de colonies, qui abritent la majorité des colons.

A l'échelle de la France, la France Insoumise considère que le droit inaliénable des citoyens à leur liberté d'opinion et d'expression implique l'abrogation de la circulaire du 12 février 2010, dite « Alliot Marie », qui enjoignait aux parquets d'engager des poursuites contre les personnes appelant, ou participant, à des actions de « boycott » des produits déclarés israéliens et issus des colonies israéliennes en Palestine.

Cette circulaire sera abrogée.

Il faut par conséquent lutter contre toute complicité de la France avec la colonisation israélienne des territoires palestiniens occupés et appeler à aller jusqu'au bout de cette logique en soutenant le principe de sanctions à l'encontre de l'Etat d'Israël tant qu'il occupera des Territoires qui ne lui appartiennent pas.

3) Demanderez-vous au gouvernement d'exercer les pressions nécessaires pour obtenir la levée du blocus de Gaza ?

Nous sommes prêts à ce que la France propose et mobilise tout un dispositif d'incitations et / ou de sanctions dans le cadre de cette initiative de paix.

Elles pourront être d'application immédiate au vu de l'urgence de la situation humanitaire (levée du blocus de Gaza, suspension de l'accord d'association Union européenne – Israël, par exemple), ou plus progressives (augmentation ou restriction des domaines d'échange commerciaux par exemple), afin d'encourager le dialogue ou au contraire de sanctionner des retours en arrière.

Elles doivent permettre de mettre fin à des situations inacceptables, notamment les violations des droits humains et du droit international.

Une paix juste et durable entre Etat palestinien et Israël ne peut se concevoir sans qu'il soit mis fin à ces violations.

4) Demanderez-vous au gouvernement l'application des résolutions votées en 2014 par l'Assemblée nationale et le Sénat sur la reconnaissance de l'Etat palestinien ?

Cette reconnaissance relevant juridiquement du président de la République française nous engagerons toutes nos forces afin que le Président Macron aille dans cette direction.

Cette reconnaissance est d'autant plus nécessaire qu'elle constitue un préalable indispensable pour créer les conditions d'une paix juste et durable entre Israël et la Palestine : la solution à deux Etats par l'application pleine et entière des résolutions de l'Organisation des Nations unies (reconnaissance du droit souverain du peuple palestinien à disposer d'un État viable et indépendant, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale et dans le respect du principe du droit au retour des réfugiés, un État palestinien vivant pacifiquement aux côtés d'Israël, notamment).